



**MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Ministre

Paris, le **23 JUIN 2021**

Nos références : TFP/MEFI-D21-09402
Vos références : Votre lettre du 28 avril 2021

Amélie

Madame la Secrétaire générale,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation des infirmiers de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au regard des accords de Ségur.

Le Ségur de la santé est sans précédent dans son ampleur et dans son champ, pour reconnaître l'engagement des professionnels au service de la santé des Français. Concernant le volet ressources humaines, c'est un engagement inédit et massif, avec plus de 8 milliards d'euros pour revaloriser de manière forte et inédite les métiers du secteur sanitaire et médico-social et reconnaître l'engagement de ces professionnels au service de la santé des Français.

En réponse à votre courrier, je suis en mesure de vous confirmer que les agents de la Fonction publique de l'État de corps et grades homologues à ceux de la Fonction publique hospitalière visés par les revalorisations de grilles dans le cadre de la mesure numéro 2 du Ségur bénéficieront de cette mesure à compter de début 2022.

Cela concerne notamment les infirmiers de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Je vous prie de croire, Madame la Secrétaire générale, à l'assurance de ma considération distinguée.

*Très sincèrement, et en vous remerciant pour
l'engagement sans faille des infirmiers de la période de
cursé -*
Amélie

Amélie de MONTCHALIN

Madame Saphia GUERESCHI
Secrétaire générale
Syndicat nationale des infirmier(e)s
conseiller(e)s de santé - FSU
46 avenue d'Ivry
75013 Paris



101 rue de Grenelle
75327 Paris 07